

Transport

À savoir :

Si l'ambulance ou le taxi n'est pas prescrit(e) par un médecin ou le 15, les frais ne seront pas remboursés par la sécurité sociale.

Transport couché

- Ambulance Dumas
04 66 88 42 40
10 rue de candiac
Vauvert
- Ambulance Collell
04 66 51 38 02
127 avenue Ampère
Vauvert

Transport médical assis

- Taxi Lopez
04 66 88 31 10 ou **0 800 509 960**
127 avenue Ampère
Vauvert
- Taxi de petite camargue
04 66 88 21 46
133 rue creux des mages
Vauvert
- Taxi Calbo
04 66 53 32 25 ou **06 87 73 93 31**
15 avenue Victor Hugo
Vauvert



Pharmacie de garde (résogarde) **3237**

affichage sur les pharmacies de Vauvert

SOS médecins **3624** ou **08 20 33 24 24**

490 rue Yves Sigal, Nîmes

Consultations du lundi au vendredi de 18h à 22h,
le week-end et les jours fériés de 9h à 22h.

Dentiste de garde **04 66 23 66 30**

Dimanche de 9h à 13h le répondeur indique le numéro du praticien de garde à Nîmes métropole ou au Grand Alès.

Centre anti poison Marseille **04 91 75 25 25**

Assistance téléphonique 24 heures sur 24 - 7 jours sur 7

C.H.U. Carémeau **04 66 68 68 68**

place du professeur Robert Debré, Nîmes

Polyclinique grand sud - urgences **04 66 04 31 46**

350 avenue Saint-André de Codols, Nîmes

Maison médicale - petites urgences **04 67 83 33 33**

chemin alicante, Lunel

Sans abris, urgence sociale **115**

Enfance maltraitée **119**

Violence conjugale **3919**

ALMA **3977** ou **04 66 36 02 86**

Allô maltraitance des personnes âgées ou handicapées
248 route d'Alès, Nîmes

Permanence le jeudi de 14h30 à 16h30

Sos amitié **0 820 06 60 66**

Les numéros d'URGENCE



Maïrie de Vauvert 2009. Photo DR. Ne pas jeter sur la voie publique.



*Cher concitoyen,
Si l'organisation des urgences est du ressort des services de l'Etat, la municipalité n'en est pas moins consciente qu'un certain nombre de problèmes peuvent se poser : attentes, éloignement des soins (médecins et pharmacies).*

Ce dépliant souhaite simplement vous faciliter les choses en vous indiquant les bonnes démarches. Informer, sensibiliser sont des outils de l'atelier Santé Ville de Vauvert dont l'une des missions est de favoriser un meilleur accès aux soins.

*Christine Theuil
conseillère municipale
déléguée à la santé*

Une partie de la population de Vauvert connaît des difficultés sociales importantes. Pour agir dans ce domaine, en 2007, la municipalité a souhaité signer un contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) avec l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) et la caisse d'allocations familiales (CAF) du Gard. Dans ce contrat, la commune s'est engagée sur 5 axes, dont la santé. Un de nos buts est de prendre en compte les inégalités dans l'accès aux soins et de contribuer à les réduire.

C'est ainsi que l'atelier santé ville de Vauvert a vu le jour. Après un diagnostic de la situation, confié à un cabinet spécialisé, des groupes de travail thématiques ont réuni, autour de Christine Theuil, des professionnels de la santé, des représentants d'associations du domaine sanitaire et social, des techniciens de différentes institutions... Vous avez entre les mains le premier résultat de leur travail. Qu'ils soient ici remerciés de leur implication dans la démarche.

*Gérard Gayaud
maire
de Vauvert*

Comment choisir entre le **15**, le **18**, le **112** ?

Appeler le Samu **15**

Quand la personne présente des problèmes liés à la santé :

- perte de connaissance,
- troubles neurologiques vitaux (paralysie d'un membre, ou soudaine faiblesse musculaire, troubles de la parole ou de la vision),
- douleurs thoraciques ou violentes douleurs d'apparition brutale,
- difficulté respiratoire,
- dégradation de l'état de santé,
- autres signes de détresse vitale...

Vous serez en contact avec le permanencier auxiliaire de régulation médicale qui vous passera le médecin régulateur s'il ne peut vous répondre lui-même.

Appeler les pompiers **18**

- lors d'une chute, d'un accident ou d'un traumatisme récent,
- lorsque la personne se trouve dans un lieu difficile d'accès ou que son environnement constitue une menace pour elle : accident domestique, sur la voie publique, risque d'environnement (feu, inondation, éboulement...).

Le numéro d'urgence européen **112**

Le 112 est disponible dans les 27 états membres de l'union européenne. Ce numéro concerne toutes les urgences : médicales, incendies, police...

Médecin de garde

*Pour la zone de Vauvert, Le Cailar, Aimargues et Saint-Laurent-d'Aigouze, le **15** communique le nom du médecin de garde en semaine (de 20h à 24h), le samedi (de 12h à 24h), le dimanche et les jours fériés (de 8h à 24h).*

Quelques conseils

Une fois en ligne avec le **112**, le **Samu** ou les **pompiers** :

- parlez calmement et clairement,
- donnez votre numéro de téléphone, votre nom et celui du ou des malades ou blessés,
- indiquez le lieu ou l'adresse exacts, ainsi que l'étage et le code d'accès éventuel,
- précisez le nombre de personnes à soigner,
- décrivez le plus précisément possible la nature du problème.

Ne raccrochez pas avant que votre interlocuteur ne vous le demande.

D'autres renseignements peuvent être nécessaires, et l'on peut vous donner des directives.

Enfin, l'accès à ces numéros peut sauver des vies, ne les encombrez pas inutilement.

Mais encore...

Ces trois numéros d'urgence (**15 - 18 - 112**) sont gratuits à partir d'un poste fixe. Ils peuvent être composés à partir d'un téléphone fixe ou portable, même bloqué ou sans crédit, à toute heure.